

© International Baccalaureate Organization 2026

All rights reserved. No part of this product may be reproduced in any form or by any electronic or mechanical means, including information storage and retrieval systems, without the prior written permission from the IB. Additionally, the license tied with this product prohibits use of any selected files or extracts from this product. Use by third parties, including but not limited to publishers, private teachers, tutoring or study services, preparatory schools, vendors operating curriculum mapping services or teacher resource digital platforms and app developers, whether fee-covered or not, is prohibited and is a criminal offense.

More information on how to request written permission in the form of a license can be obtained from <https://ibo.org/become-an-ib-school/ib-publishing/licensing/applying-for-a-license/>.

© Organisation du Baccalauréat International 2026

Tous droits réservés. Aucune partie de ce produit ne peut être reproduite sous quelque forme ni par quelque moyen que ce soit, électronique ou mécanique, y compris des systèmes de stockage et de récupération d'informations, sans l'autorisation écrite préalable de l'IB. De plus, la licence associée à ce produit interdit toute utilisation de tout fichier ou extrait sélectionné dans ce produit. L'utilisation par des tiers, y compris, sans toutefois s'y limiter, des éditeurs, des professeurs particuliers, des services de tutorat ou d'aide aux études, des établissements de préparation à l'enseignement supérieur, des fournisseurs de services de planification des programmes d'études, des gestionnaires de plateformes pédagogiques en ligne, et des développeurs d'applications, moyennant paiement ou non, est interdite et constitue une infraction pénale.

Pour plus d'informations sur la procédure à suivre pour obtenir une autorisation écrite sous la forme d'une licence, rendez-vous à l'adresse <https://ibo.org/become-an-ib-school/ib-publishing/licensing/applying-for-a-license/>.

© Organización del Bachillerato Internacional, 2026

Todos los derechos reservados. No se podrá reproducir ninguna parte de este producto de ninguna forma ni por ningún medio electrónico o mecánico, incluidos los sistemas de almacenamiento y recuperación de información, sin la previa autorización por escrito del IB. Además, la licencia vinculada a este producto prohíbe el uso de todo archivo o fragmento seleccionado de este producto. El uso por parte de terceros —lo que incluye, a título enunciativo, editoriales, profesores particulares, servicios de apoyo académico o ayuda para el estudio, colegios preparatorios, desarrolladores de aplicaciones y entidades que presten servicios de planificación curricular u ofrezcan recursos para docentes mediante plataformas digitales—, ya sea incluido en tasas o no, está prohibido y constituye un delito.

En este enlace encontrará más información sobre cómo solicitar una autorización por escrito en forma de licencia: <https://ibo.org/become-an-ib-school/ib-publishing/licensing/applying-for-a-license/>.

Histoire

Niveau supérieur et niveau moyen

Épreuve 1 – recueil de sources

4 mai 2026

Zone A après-midi | **Zone B** après-midi | **Zone C** après-midi

1 heure

Instructions destinées aux élèves

- N'ouvrez pas ce recueil de sources avant d'avoir reçu l'autorisation de le faire.
- Ce recueil contient les sources requises pour l'épreuve 1 d'histoire du niveau supérieur et du niveau moyen.
- Lisez toutes les sources d'un sujet obligatoire.
- Il se peut que les sources pour cette épreuve aient été modifiées et/ou raccourcies : les ajouts de mots et les explications sont indiquées entre crochets [] ; les suppressions de texte importantes sont signalées par des points de suspension ... ; les changements mineurs ne sont pas indiqués.

Sujet obligatoire	Sources
1 : Les chefs militaires	A – D
2 : La conquête et son impact	E – H
3 : La progression vers une guerre mondiale	I – L
4 : Les droits et la protestation	M – P
5 : Le conflit et l'intervention	Q – T

Sujet obligatoire 1 : Les chefs militaires

Lisez les sources A à D et répondez aux questions 1 à 4. Les sources et les questions portent sur l'étude de cas 2 : Richard I^{er} d'Angleterre (1173 – 1199) — Ses campagnes : le déroulement, l'issue et les effets des campagnes de Richard I^{er} en France, en Méditerranée et au Moyen-Orient.

Source A Gabriele Esposito, historien spécialiste de l'histoire militaire, dans l'ouvrage *Armies of Plantagenet England 1135–1337* [Les armées de l'Angleterre des Plantagenêts, 1135 – 1337] (2022).

Le 9 octobre 1192, après plus d'un an passé à combattre en Terre sainte, Richard I^{er} décida de rentrer en Angleterre. Il avait montré tout son courage dans le royaume de Jérusalem et avait vaincu les musulmans à plusieurs reprises. Cependant, Richard I^{er} n'était pas parvenu à modifier la situation politique du Moyen-Orient comme il l'avait espéré.

Une paix fragile fut conclue entre Richard I^{er} et Saladin, mais les questions les plus importantes restèrent sans réponse. En Terre sainte, Richard I^{er} dut affronter l'hostilité des autres chefs croisés, qui voyaient dans sa participation à la troisième croisade une menace pour leurs ambitions expansionnistes au Moyen-Orient. La rivalité entre Richard I^{er} et le roi de France, Philippe II Auguste, s'accrut dans le royaume de Jérusalem, et devait bientôt conduire à la reprise des hostilités en Europe.

Source B « Croisés et Sarrasins [musulmans] en pourparlers », une illustration représentant des chrétiens (à cheval) et des musulmans (à pied), tirée de l'ouvrage *Chronicles of the Crusades* [Chroniques des croisades] conservé à la bibliothèque Newberry (1848).



Source C

Supprimée pour des raisons de droits d'auteur

Source D

Richard de Templo, membre de l'Église catholique au XIII^e siècle et auteur présumé de la chronique sur le rôle de Richard I^{er} dans la troisième croisade, intitulée *Itinerarium Peregrinorum et Gesta Regis Ricardi*.

Saladin accorda aux chrétiens la jouissance libre et non violente de Joppa [Jaffa] et de tous ses environs, collines et rivage compris. Une paix inviolable devait régner entre les chrétiens et les musulmans. Chaque camp bénéficierait de la liberté de circuler partout ainsi que du droit d'accéder à [l'église du] Saint-Sépulcre sans aucun paiement et avec la pleine liberté de commercer sur l'ensemble du territoire.

Richard I^{er} adressa alors un message à Saladin pour lui faire savoir qu'il [Richard I^{er}] ne demandait qu'une trêve de trois ans, dans l'intention de rentrer chez lui pour rassembler de l'argent et des troupes afin de délivrer Jérusalem du pouvoir de Saladin. Aux messagers de Richard I^{er}, Saladin répondit que son admiration pour le courage et la noblesse de caractère de Richard I^{er} était si grande qu'il préférerait perdre le territoire au profit d'un tel homme plutôt qu'en faveur de n'importe quel autre prince qu'il eût jamais rencontré.

Puis, lorsque la trêve eut été rédigée et confirmée par serments, Richard I^{er} partit pour Caïffa (Haïfa) du mieux qu'il put, afin d'y recevoir les soins médicaux nécessaires pour guérir de sa maladie.

Fin du sujet obligatoire 1

Sujet obligatoire 2 : La conquête et son impact

Lisez les sources E à H et répondez aux questions 5 à 8. Les sources et les questions portent sur l'étude de cas 1 : Les dernières étapes de la domination musulmane en Espagne — Contexte et motifs : contexte social et économique dans la péninsule Ibérique et sur le territoire d'Al-Andalus à la fin du XV^e siècle ; coexistence des communautés ; échanges interculturels ; déclin économique ; impôts élevés.

Source E Ferdinand d'Aragon et Isabelle de Castille, monarques catholiques d'Espagne, dans le *Décret de l'Alhambra – Édit d'expulsion des juifs* (1492).

... Nous avons été informés par les inquisiteurs et par d'autres qu'un grand préjudice subsiste encore, car les chrétiens continuent d'entretenir des relations avec les juifs, des juifs qui emploient toutes sortes de moyens pour saper* la sainte foi catholique, dans le but d'empêcher les fidèles chrétiens de pratiquer leur foi. Ces juifs ont enseigné à ces chrétiens les cérémonies et les rites de la loi juive, allant jusqu'à circoncire leurs enfants, leur fournir des livres pour réciter leurs prières, les instruire des jours de jeûne, se réunir avec eux pour leur transmettre l'histoire de leurs lois, les rencontrer pour leur expliquer quand et comment célébrer les fêtes de Pâque, leur donner du pain sans levain et des viandes préparées rituellement, leur indiquer les choses dont ils doivent s'abstenir – tant en matière de nourriture que dans d'autres domaines – afin d'observer la loi de Moïse, et les convaincre qu'il n'existe d'autre loi ni d'autre vérité que celle-là. ...

Par conséquent, notre conseil de religieux, les chevaliers de notre royaume, ainsi que d'autres personnes savantes et sages venues de tout notre royaume, après avoir beaucoup délibéré sur cette question, ont décidé de décréter l'expulsion de tous les juifs et juives de notre royaume, et de ne jamais leur permettre d'y revenir.

* saper : affaiblir, déstabiliser

Source F

Supprimée pour des raisons de droits d’auteur

(Suite du sujet obligatoire 2 à la page suivante)

Tournez la page

(Suite de la sujet obligatoire 2)

Source G Norman Roth, historien spécialiste des études juives, dans l'ouvrage *Conversos, Inquisition, and the Expulsion of the Jews from Spain* [Les conversos, l'Inquisition et l'expulsion des juifs d'Espagne] (2002).

Les juifs entretenaient généralement des relations assez harmonieuses avec leurs voisins musulmans et chrétiens. Cette coopération dans la sphère culturelle peut également être observée dans les domaines de la science et de la médecine, où les juifs jouaient un rôle majeur.

C'est précisément en raison de l'absence générale de discrimination qu'il était également possible pour les juifs d'accéder à des postes de pouvoir et d'autorité au sein du gouvernement, à tous les niveaux, depuis les collecteurs d'impôts jusqu'aux plus hautes fonctions dans la gestion des affaires du royaume.

Cette histoire et cette culture, toutes deux remarquables, prirent fin en 1492, avec l'ordre stupéfiant d'expulser les juifs des royaumes espagnols. ...

Il règne encore une certaine confusion parmi les spécialistes au sujet des convertis juifs [*conversos*] de l'Espagne médiévale. Pendant longtemps, on a soutenu qu'ils [les juifs] avaient été contraints de se convertir et qu'ils ne pouvaient donc pas croire à la religion chrétienne. Pourtant, les faits brossent un tout autre tableau. Loin de se montrer compréhensives, les autorités juives déclarèrent que ces *conversos* avaient choisi d'abandonner non seulement leur foi, mais aussi leur peuple. Les *conversos* se considéraient comme de véritables chrétiens et s'étaient complètement séparés de la société juive. Cependant, la jalousie croissante des « vieux chrétiens » [chrétiens de naissance] et leur persécution ouverte des *conversos* devinrent un problème majeur. Au milieu du XV^e siècle, cela mena à une guerre ouverte entre les « vieux » et les « nouveaux » chrétiens.

Source H

Supprimée pour des raisons de droits d'auteur

Fin du sujet obligatoire 2

Tournez la page

Sujet obligatoire 3 : La progression vers une guerre mondiale

Lisez les sources I à L et répondez aux questions 9 à 12. Les sources et les questions portent sur l'étude de cas 1 : L'expansion japonaise en Asie orientale (1931 – 1941) — Réactions : Société des Nations et rapport Lytton.

Source I David Wen-wei Chang, professeur de science politique, dans l'article de recherche « The Western Powers and Japan's Aggression in China: The League of Nations and "The Lytton Report" » [Les puissances occidentales et l'agression de la Chine par le Japon : la Société des Nations et le « rapport Lytton »] (2003).

Si les grandes puissances occidentales – la Grande-Bretagne, les États-Unis et la France – s'étaient unies pour contenir avec fermeté les ambitions expansionnistes du Japon en Chine, le gouvernement à Tokyo aurait été contraint de retirer son armée de Mandchourie. Un tel front uni aurait aisément pu préserver l'autorité de la Société des Nations. ...

Mais, dans le cas de l'agression en Mandchourie, les grandes puissances occidentales manquèrent à leur devoir de faire respecter la protection offerte par le pacte des neuf puissances, le pacte Briand-Kellogg et la Société des Nations. Chaque pays finit par payer un lourd tribut pour cette politique d'apaisement. Les actions de l'Occident rendirent inévitable la Seconde Guerre mondiale, tant en Europe qu'en Asie.

En décembre 1931, la Société cessa d'exiger l'évacuation militaire japonaise de la Mandchourie. Elle ne pouvait qu'espérer la cessation immédiate et volontaire des hostilités, tant du côté chinois que japonais. La faible réaction de la Société fut largement critiquée. ...

Au début de l'année 1932, la commission Lytton avertit Tokyo de sa violation des obligations découlant des traités et rappela aux dignitaires japonais « de ne pas ignorer les mécanismes de la paix ». Ces avertissements semblèrent toutefois tomber dans l'oreille d'un sourd. En septembre 1932, au grand désappointement de la commission, le Japon noua officiellement une relation avec l'État fantoche [marionnette] du Mandchoukouo dans le cadre d'un traité.

Source J

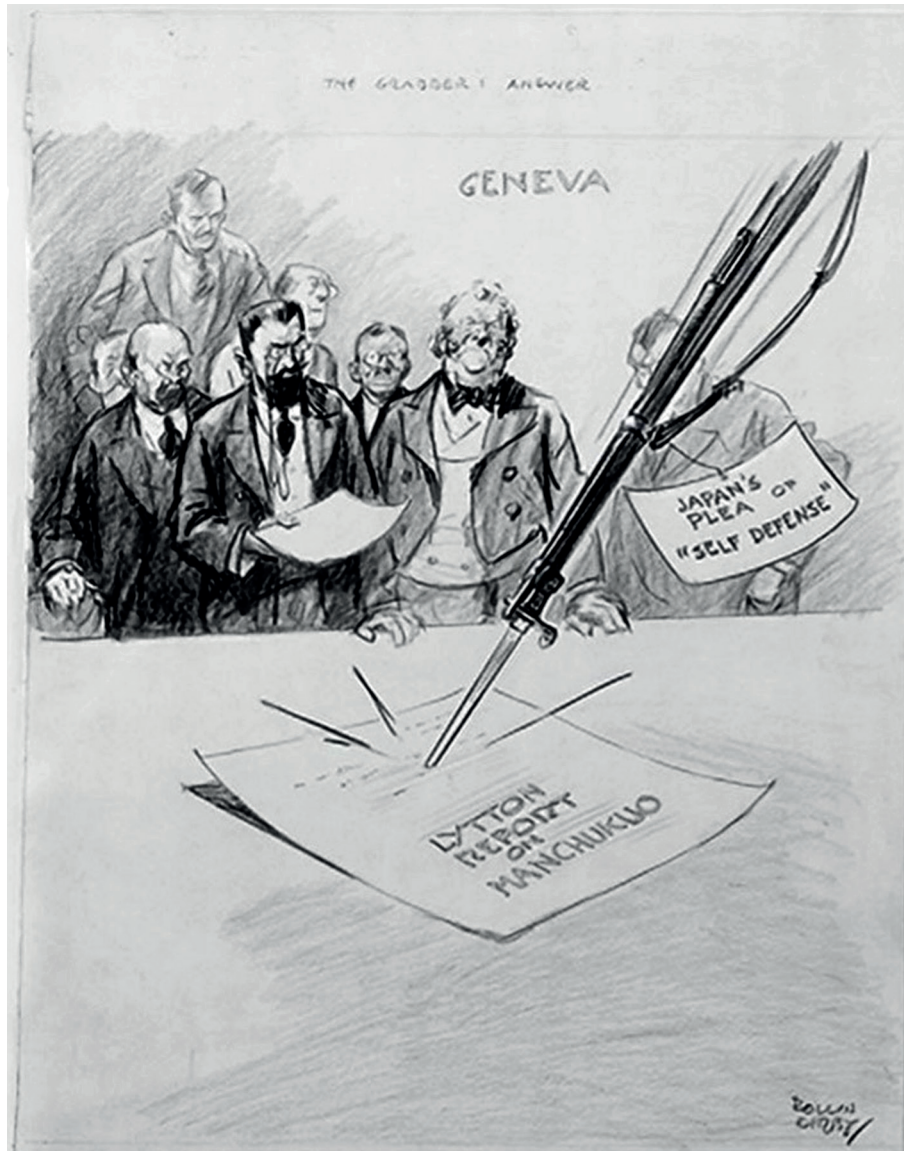
Supprimée pour des raisons de droits d'auteur

(Suite du sujet obligatoire 3 à la page suivante)

(Suite de la sujet obligatoire 3)

Source K

Rollin Kirby, caricaturiste, dans la caricature intitulée « The Grabber's answer » [La réponse de l'usurpateur*], publiée dans le journal américain *The New York World-Telegram* (1932). À l'arrière-plan, on peut lire « Genève ». Le document porte la mention « Rapport Lytton sur le Mandchoukouo ». L'étiquette sur le fusil indique « JAPAN'S PLEA OF "SELF DEFENSE" ».



* usurpateur : une personne qui s'approprie quelque chose, souvent de manière malhonnête

Source L Un extrait du rapport commandé par la Société des Nations, intitulé *Situation in Manchuria: Report of the Lytton Commission of Inquiry* [La situation en Mandchourie : rapport de la commission d'enquête Lytton] (1932).

Une simple restauration de la situation antérieure en Mandchourie ne saurait constituer une solution. ... En outre, le maintien et la reconnaissance du régime actuel en Mandchourie seraient tout aussi insatisfaisants. ... Cela est contraire aux intérêts de la Chine. ...

Toute solution satisfaisante en Mandchourie devrait respecter les principes ci-dessous:

- Être compatible avec les intérêts de la Chine et du Japon. Les deux pays sont membres de la Société des Nations, et chacun a droit au même égard de la part de la Société. ...
- Reconnaître les intérêts du Japon en Mandchourie. Ces droits et intérêts sont des faits qui ne peuvent être ignorés et qui doivent être pris en considération dans toute solution. ...
- Le gouvernement mandchou devrait être modifié de manière à assurer, dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité administrative de la Chine, une large autonomie. ...
- Encourager un accord économique entre la Chine et le Japon. Un nouveau traité commercial entre les deux pays devrait être équitable. ...

Si la Chine et le Japon parviennent à résoudre leurs différends, cela pourrait être le point de départ d'une ère nouvelle d'entente profonde et de coopération politique entre eux.

Fin du sujet obligatoire 3

Sujet obligatoire 4 : Les droits et la protestation

Lisez les sources M à P et répondez aux questions 13 à 16. Les sources et les questions portent sur l'étude de cas 1 : Le mouvement pour la défense des droits civiques aux États-Unis (1954 – 1965) — Protestations et actions : manifestations non violentes ; boycottage des autobus de Montgomery (1955 – 1956) ; *Freedom Rides* (1961) ; *Freedom Summer* (1964).

Source M Peter Sterling, un participant aux *Freedom Rides*, dans l'article de magazine intitulé « Why I joined the Freedom Rides » [Pourquoi j'ai participé aux *Freedom Rides*] (2021).

Les *Freedom Rides* étaient un mouvement politique fondé sur la résistance non violente. Ils ont surgi de nulle part et, en quelques mois, ont contraint le gouvernement fédéral à mettre fin à la ségrégation raciale dans les transports entre États. Le 4 mai 1961, treize voyageurs noirs et blancs ont pris la route vers le Sud à bord de deux autobus. Les voyageurs avaient l'intention de vérifier si les décisions de la Cour suprême interdisant la ségrégation dans les transports entre États étaient réellement appliquées. Ce défi avait été organisé par le Congress of Racial Equality (CORE ou congrès pour l'égalité raciale).

Les voyageurs ont subi quelques violences, mais rien de grave jusqu'à leur arrivée en Alabama. Là, une foule menée par le Ku Klux Klan a mis le feu à l'un des autobus et a sauvagement battu les passagers qui tentaient de fuir. Plus tard, un millier de Blancs ont cerné l'église du révérend Martin Luther King Jr. à Montgomery, où les voyageurs avaient trouvé refuge, et ont menacé de l'incendier. Lorsque King a appelé la Maison-Blanche pour demander de l'aide, Robert Kennedy a envoyé 2000 officiers de police fédéraux. King et d'autres ont recommandé d'interrompre le voyage, mais le CORE et le Student Non-violent Coordinating Committee (SNCC ou comité de coordination non violent des étudiants) étaient déterminés à continuer.

Le SNCC a envoyé un autobus de Nashville à Montgomery. Il a lancé un appel pour qu'un grand nombre d'autobus intégrés prennent la route et a élargi la stratégie. Au Mississippi, les participants, désormais appelés « *Freedom Riders* », ont été arrêtés et les prisons se sont remplies. Les *Freedom Rides* sont rapidement devenus un mouvement national.

Source N Une photographie montrant des *Freedom Riders* en route pour Washington DC, le 30 mai 1961. Sur les affiches, on peut lire « Nous revendiquons l'application des lois du pays », « Les roues de la liberté sont en train de tourner ! », « Appliquez les 13^e, 14^e et 15^e amendements de la Constitution » et « Prenez position en faveur des lois du pays. La liberté, maintenant. »



Source O Robert Cook, historien, dans l'ouvrage universitaire *Sweet Land of Liberty?* [Douce terre de liberté ?] (1998).

Au début de l'année 1961, le président Kennedy se montra soucieux de l'égalité raciale. Toutefois, certains estimaient que la politique de Kennedy en matière de droits civiques s'attachait plus à la forme qu'au fond. ... Les Afro-Américains n'étaient plus disposés à accepter le changement progressif comme une réponse satisfaisante à leurs demandes d'intervention fédérale accrue. Ils réclamaient la liberté et, de plus en plus, ils la voulaient sans délai.

Le CORE fut la première organisation de défense des droits civiques à contraindre le gouvernement à faire respecter les droits constitutionnels dans le Sud. Treize volontaires (blancs et noirs) organisèrent un « *Freedom Ride* » à travers les États du Sud. L'objectif de ce voyage était de vérifier la mise en œuvre de la décision de la Cour suprême des États-Unis selon laquelle la ségrégation des installations des autobus inter-États était inconstitutionnelle. À leur arrivée en Alabama, les *Freedom Riders* furent sauvagement battus par des Blancs en colère. Le président Kennedy finit par ordonner aux officiers de police fédéraux de disperser la foule violente rassemblée devant l'église où les *Freedom Riders* avaient trouvé refuge.

En juin 1961, les *Freedom Riders* commencèrent à affluer dans le Mississippi. À la fin de l'été, 328 *Freedom Riders* avaient été arrêtés : les deux tiers d'entre eux étaient des étudiants, et près de la moitié étaient blancs. Le 22 septembre 1961, Robert Kennedy ordonna la fin de la ségrégation dans tous les autobus inter-États et interdit les installations ségréguées.

[Source : Reproduit à partir de *Sweet Land of Liberty?*, 1^{ère} édition, de Robert Cook, publié par Routledge. © Addison Wesley Longman Limited, 1998, avec la permission de Taylor & Francis Group.]

Source P James Farmer, dirigeant du CORE, dans un entretien accordé et enregistré en avril 1979.

Nous savions par expérience que le gouvernement fédéral n'agirait que s'il était contraint de le faire. Nous avons le sentiment que le gouvernement ne faisait pas respecter la loi fédérale dans plusieurs États du Sud pour des raisons politiques. Il ne voulait pas perdre le vote des électeurs blancs du Sud. Si nous le laissions faire, s'il pouvait ignorer la loi fédérale sans réaction, alors il continuerait à ne pas la faire respecter. Nous avons l'intention de créer une crise pour forcer le gouvernement à agir. ...

Après l'Alabama, le premier groupe de *Freedom Riders* n'a pas pu continuer. L'un d'eux a été frappé à la tête ; un autre a été si gravement agressé qu'il a fait un accident vasculaire cérébral. Les autres ont souffert d'une grave inhalation de fumée lorsque le bus a été incendié. Il leur était donc impossible de continuer, et tout laissait penser qu'il n'y aurait plus de *Freedom Rides*. Mais les jeunes du SNCC de Nashville m'ont appelé pour me demander si je leur permettais de continuer le *Freedom Ride* jusqu'au Mississippi. ... J'ai accepté, et je les ai rejoints sur place.

Robert Kennedy nous a contactés à Montgomery. Il a envoyé un message nous demandant d'annuler les *Rides*. Il demandait une période d'accalmie pour entamer des négociations. Ma réponse a été : « Cela fait 300 ans que nous sommes calmes. Si nous nous calmons davantage, nous allons nous endormir. Les *Rides* doivent continuer. » ... Nous faisons la une des médias dans le monde entier.

Fin du sujet obligatoire 4

Sujet obligatoire 5 : Le conflit et l'intervention

Lisez les sources Q à T et répondez aux questions 17 à 20. Les sources et les questions portent sur l'étude de cas 2 : Kosovo (1989 – 2002) — Impact : conséquences sociales et économiques ; crise des réfugiés ; dégradation des infrastructures.

Source Q Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), dans l'article intitulé « Kosovo Emergency » [Urgence au Kosovo] (2000).

Le conflit au Kosovo a dégénéré en une crise internationale le 24 mars 1999. Plus de 850 000 Albanais du Kosovo ont fui ou ont été déportés par les forces de sécurité serbes ou des groupes paramilitaires du Kosovo après le début de la campagne aérienne de l'OTAN. La plupart se sont réfugiés en Albanie, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et au Monténégro.

En Albanie, le HCR, l'OTAN et quelque 180 organisations non gouvernementales (ONG) ont travaillé ensemble pour fournir nourriture, eau, abris et installations sanitaires aux réfugiés. ...

Dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, le gouvernement était préoccupé par les effets potentiellement déstabilisateurs qu'une arrivée massive d'Albanais du Kosovo pouvait avoir sur la sécurité nationale. Pour réduire le nombre de réfugiés sur son territoire, le gouvernement a demandé la mise en place d'un système de partage international de la charge, impliquant l'évacuation ou le transfert d'une partie des réfugiés vers des pays tiers. En réponse, le HCR a lancé le « Programme d'évacuation humanitaire » (PEH) en avril 1999. À la fin de l'urgence, près de 96 000 réfugiés avaient bénéficié de ce programme. Une évaluation indépendante de la réponse du HCR à la crise des réfugiés du Kosovo a conclu, en février 2000, que le PEH était un programme d'une grande efficacité.

Source R Astri Suhrke, Michael Barutciski, Peta Sandison et Rick Garlock, une équipe indépendante de spécialistes commissionnée par le HCR, dans le rapport intitulé « The Kosovo refugee crisis: An independent evaluation of UNHCR's emergency preparedness and response » [La crise des réfugiés du Kosovo : une évaluation indépendante de la préparation et la réponse d'urgence du HCR] (2000).

Le mouvement de réfugiés a été exceptionnellement important et rapide : 850 000 personnes sont arrivées dans les régions voisines en quelques semaines. ... Les réfugiés du Kosovo ont généralement reçu une aide adéquate. Le taux de mortalité était faible et il n'y a eu aucune épidémie grave. ... La contribution du HCR à ce résultat doit être évaluée au regard de son rôle limité dans la réponse humanitaire globale. Par exemple, le programme d'hébergement de l'agence n'a permis de financer que 12 % des abris pour la population réfugiée accueillie dans des camps en Albanie. ...

Sur le plan de la protection, le désastre a été évité de justesse au début de l'urgence, lorsque des milliers de réfugiés sont restés bloqués au point de passage sur la frontière entre le Kosovo et l'ex-République yougoslave de Macédoine. La cause immédiate en était le refus de l'ex-République yougoslave de Macédoine d'admettre un afflux massif de réfugiés sans garanties raisonnables que d'autres États apporteraient leur aide. Il en a résulté un « programme de partage de la charge », fondé sur la conviction que la protection des réfugiés est une responsabilité commune des États. Le HCR a travaillé avec les États pour développer et coordonner les programmes d'évacuation et de transfert, et s'est efforcé de soulever les questions de protection. Compte tenu de ces paramètres, les efforts de l'agence ont produit des résultats mitigés.

Source S

Une photographie publiée dans un journal en 2023 pour commémorer l'exode de la population albanaise du Kosovo vers l'ex-République yougoslave de Macédoine. La personne à droite est un policier de l'ex-République yougoslave de Macédoine.



Source T

Supprimée pour des raisons de droits d'auteur

Fin du sujet obligatoire 5

Avertissement :

Le contenu utilisé dans les évaluations de l'IB est souvent extrait de sources authentiques issues de tierces parties. Les avis qui y sont exprimés appartiennent aux personnes à l'origine de leur création et/ou de leur publication, et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'IB. Parfois, des entreprises, produits ou individus fictionnels sont inclus dans les évaluations. Toute ressemblance avec des entités réelles serait purement fortuite. Toutes les marques commerciales™ ou déposées® incluses sont utilisées à des fins d'illustration uniquement, et leur utilisation n'implique aucune affiliation avec le Baccalauréat International ni aucune promotion de sa part.

Références :

- Source A** Esposito, G., 2022. *Armies of Plantagenet England, 1135–1337: The Scottish and Welsh wars and continental campaigns*. South Yorkshire: Pen & Sword Military. Source adaptée.
- Source B** [Crusaders & Saracens in Conference] s.d. Reproduit dans of Devizes, R., de Vinsauf, G. et de Joinville, J., 1848. *Chronicles of the Crusades*. Traduit par J.A. Giles et T. Johnes. London: Henry G. Bohn. Source adaptée.
- Source D** de Templo, R., s.d. *Itinerarium Peregrinorum et Gesta Regis Ricardi*. Dans Archer, T.A. [sous la direction de], 1912. *The Crusade of Richard I, 1189–1192*. London: David Nutt. Pages 313–316. Source adaptée.
- Source E** de Aragón, F., et de Castilla, I., 1492. *El Decreto de la Alhambra 1492 – Edicto de la Expulsión de los Judíos de España*. Disponible sur Internet: <https://www.fau.edu/artsandletters/pjhr/chhre/pdf/hh-alhambra-1492-spanish.pdf> [Référence du 13 février 2025]. Source adaptée.
- Source G** À partir de *Conversos, Inquisition, and the Expulsion of the Jews from Spain* de Norman Roth © 2002 Board of Regents of the University of Wisconsin System. Réimprimé avec la permission de la University of Wisconsin Press.
- Source I** Chang, D.W., 2003. The Western powers and Japan's aggression in China: The League of Nations and 'The Lytton Report'. *American Journal of Chinese Studies*, 10(1), pages 43–63. Source adaptée.
- Source K** Kirby, R., 22 novembre 1932. The Grabber's answer. *The New York World-Telegram*. <https://www.loc.gov/item/2016682676/>. Source adaptée.
- Source L** League Of Nations [Société des Nations]. Commission Of Enquiry Into The Sino-Japanese Dispute Contributor & Lytton, E. R. B. (1^{er} octobre 1932) *Situation in Manchuria: Report of the Lytton Commission of Inquiry*. Genève : League of Nations [Société des Nations]. [PDF] Consulté sur le site de la Library of Congress, <https://www.loc.gov/item/2021666890/>. Source adaptée.
- Source M** Réimprimé à partir de *Current biology*, volume 31, Peter Sterling, Why I joined the Freedom Rides, droits d'auteur (1991), avec la permission de Elsevier. Source adaptée.
- Source N** Library of Congress, Prints and Photographs Division, NYWT&S Collection, LC-DIG-ppmsca-08129.
- Source O** Reproduit à partir de *Sweet Land of Liberty?*, 1^{ère} édition, de Robert Cook, publié par Routledge. © Addison Wesley Longman Limited, 1998, avec la permission de Taylor & Francis Group.
- Source P** James L. Farmer, recorded interview by Sheldon M. Stern, April 25, 1979 [entretien enregistré par Sheldon M. Stern, le 25 avril 1979], John F. Kennedy Library Oral History Program. Source adaptée.
- Source Q** United Nations High Commissioner for Refugees [Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés], 2000. *Kosovo Emergency. UNHCR Global Report 1999*. [en ligne] Disponible sur Internet : <https://www.unhcr.org/uk/sites/uk/files/legacy-pdf/3e2d4d5f7.pdf> [Référence du 13 février 2025]. Source adaptée.
- Source R** Suhrke, A., Barutciski, M., Sandison, P., et Garlock, R., 2000. *The Kosovo Refugee Crisis. An independent evaluation of UNHCR's emergency preparedness and response*. [pdf] Genève : Evaluation and Policy Analysis Unit: United Nations High Commissioner for Refugees. Disponible sur Internet: <https://www.unhcr.org/africa/sites/afr/files/legacy-pdf/3ba0bbeb4.pdf> [Référence du 13 février 2025]. Source adaptée.
- Source S** LOUISA GOULIAMAKI/AFP via Getty Images.